

Réunion de la commission nationale Culture-Handicap Présentation de nouvelles mesures en faveur de l'accès des personnes handicapées à la culture

Frédéric MITTERRAND, ministre de la Culture et de la Communication, et Nadine MORANO, secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité, ont présidé la 7e édition de la Commission nationale culture-handicap. De nouvelles mesures ont été présentées en faveur de l'accès des personnes handicapées à l'art et la culture, en présence de Thierry Dieuleveux, Secrétaire général du Comité interministériel du Handicap et Patrick Gohet, Président du Comité national consultatif des personnes handicapées, le mardi 14 septembre, au ministère de la Culture et de la Communication.



Conférence de Frédéric MITTERRAND, ministre de la Culture et de la Communication, et Nadine MORANO, secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité

© Didier Plowy/MCC

Dans son discours, Frédéric Mitterrand a exprimé en préambule : Je mesure l'importance des enjeux posés par l'accès aux biens du patrimoine et aux œuvres d'art. Beethoven, Goya, Van Gogh, les exemples de créateurs souffrant d'un handicap et ayant développé leur art avec génie ne manquent pas. Ils sont une invitation à la persévérance, ils sont un appel à la l'énergie de la volonté et à l'action.

Puis, le ministre de la Culture et de la Communication a rappelé que Rendre accessibles les œuvres d'art capitales de l'humanité à chacun, à chaque Français, y compris lorsqu'il souffre, y compris lorsqu'il peut en être exclu, c'est l'une des missions premières de ce ministère tel qu'il a été pensé par André Malraux. Cette ambition c'est aussi la mienne, c'est l'objectif que je me suis fixé avec le projet de la « Culture pour chacun » qui guide mon action rue de Valois.

Enfin, Frédéric Mitterrand, à quelques jours de la 27e édition des Journées européennes du patrimoine a insisté sur l'empreinte de ces grands hommes qui ont façonné notre patrimoine... patrimoine qui doit être accessible à chacun des visiteurs. Et de citer le sociologue Emile Durkheim : Sans doute ces hommes supérieurs, une fois formés, vont revenir vers cette foule dont ils émanent pour l'élever jusqu'à eux, pour la faire participer au trésor qu'ils possèdent.

Les nouvelles mesures

- Plan renforcé en matière d'accessibilité des établissements publics et tout particulièrement en faveur de l'accès aux métiers de la culture pour les jeunes personnes handicapées ;
- Amélioration de l'accueil des personnes handicapées au sein des équipements culturels du territoire grâce au développement du label « Destination pour tous » ;
- Déclinaison et extension du prix *Musée pour tous, musée pour chacun* à l'ensemble du champ des institutions culturelles : lieux de diffusion du spectacle vivant, monuments et cinémas.
- Présentation du troisième ouvrage de la collection Culture et Handicap, dédié à l'accueil des personnes porteuses d'un handicap mental dans les lieux de culture ;

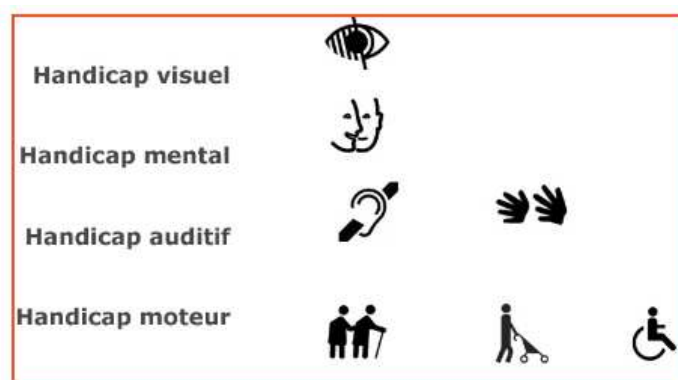
- Elaboration de nouveaux guides : guide *des expositions accessibles*, guide *bibliothèque et handicap*, guide *cinéma, audiovisuel et handicap* ;
- Formation des professionnels de la culture du cadre bâti (formation initiale et formation continue des architectes) et la programmation en mars 2011, d'un séminaire européen qui développera les thèmes de l'accessibilité du cadre bâti et de l'offre culturelle pour les personnes handicapées. Ce séminaire aura lieu à l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles.

Les Ministres ont également abordé lors de cette réunion

- L'importance de l'accessibilité des programmes télévisés, en particulier ceux du service public ;
- Dans le cadre de l'accès au cinéma, la mise en accessibilité des films du patrimoine concernés par le plan de numérisation prévu dans le grand emprunt ;
- 1050 établissements ont déjà bénéficié du plan d'aide au diagnostic d'accessibilité mis en place en octobre 2009 par le centre national du cinéma et de l'image animée.

Créée par un arrêté du 1er février 2001, la Commission nationale culture-handicap est l'instance de dialogue et de concertation entre les ministères concernés, les associations représentatives des personnes handicapées et le milieu culturel et artistique.

Culture et handicap : pictogrammes



L'utilisation de pictogrammes, soigneusement choisis, facilite la compréhension des messages pour tous les visiteurs. Les pictogrammes alertent les personnes handicapées sur la prestation qui leur est offerte et sensibilisent le grand public. Leur utilisation est essentielle pour ceux qui ne comprennent pas immédiatement des textes écrits : étrangers, mauvais lecteurs, personnes présentant un handicap mental, certaines personnes sourdes ou malentendantes, jeunes visiteurs...

<http://www.culture.gouv.fr/handicap/intro.html>

Voir également

- Guide pour les professionnels de la culture : Équipements culturels et handicap mental (édition 2010) - accessible en ligne <http://www.culture.gouv.fr/handicap/pdf/handicapmental2010.pdf>
- Le site Handicap et dépendance : l'expo qui nous concerne <http://www.lexpoquinousconcerne.fr/>
- Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue sociale <http://travail-emploi.gouv.fr/>